



6-L'indication « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat :

Pour obtenir la mention section européenne au baccalauréat, il faut :

- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve du premier groupe de LV1, commune à tous les candidats de la série à laquelle ils sont présentés.
- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique consistant en une épreuve orale de langue comptant pour 80% de la note et une note sanctionnant la scolarité de l'élève dans sa section au cours de la classe terminale, comptant pour 20% de la note globale. Cette note est attribuée conjointement par le professeur de langue et le professeur de la DNL. L'indication "section européenne" est inscrite sur le diplôme du baccalauréat et est un critère souvent discriminant en faveur de votre candidature dans les établissements d'enseignement supérieur.

7-La certification (Cambridge English Certificate) :

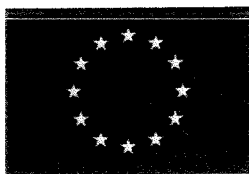
Les élèves auront la possibilité de passer le *Cambridge English Certificate* (CEC), un test d'anglais conçu par *University of Cambridge ESOL Examinations* pour obtenir une certification internationale.

8-Mode de recrutement :

La demande de section européenne se fait à l'inscription et n'est pas dérogatoire. Toutefois, afin de vérifier la motivation des élèves, il sera demandé une lettre où seront exposées les motivations de chaque candidat. Cette lettre sera déposée au moment de l'inscription au LGT du Rempart (Fin juin début Juillet)

9-La section européenne au lycée du Rempart :

En seconde, les élèves se voient proposer les SVT comme discipline non linguistique et suivent une heure d'anglais supplémentaire. Les deux heures hebdomadaires sont l'occasion pour les élèves d'approfondir leurs connaissances du monde anglophone à travers des activités culturelles variées : lecture de la presse anglophone et préparation de revues de presse ; jeux de rôle, débats ; étude d'extraits de films en VO ; etwinning... Un séjour est en outre proposé au moins une fois sur les trois années de lycée. L'année dernière, un voyage à Londres a par exemple été organisé et l'année prochaine, un voyage sera organisé en Irlande ou à New York.



SECTION EUROPEENNE

1-Définition :

Les sections européennes (ou de langues orientales) scolarisent plus de 275 000 élèves en France. Elles proposent une ouverture internationale, un renforcement linguistique et l'enseignement d'une discipline non linguistique en langue étrangère. Ces sections ont été créées en 1992 dans les collèges, les lycées généraux et technologiques. Elles ont pour objectif de favoriser l'ouverture européenne et internationale des établissements scolaires français du second degré ainsi que l'apprentissage des langues.

2-La section européenne au lycée :

Le dispositif consiste en 2 heures de cours supplémentaires par semaine (1h de renforcement en langue vivante et 1h en Discipline Non Linguistique) dans le but de préparer l'épreuve orale spécifique du bac en fin de terminale et surtout de se préparer aux études supérieures.

3-Les enseignements :

Les sections européennes proposent à des élèves motivés par l'apprentissage des langues vivantes un enseignement fondé sur les axes suivants :

- L'apprentissage renforcé d'une langue vivante (l'anglais au lycée du Rempart).
- L'enseignement d'une matière non linguistique en langue étrangère (SVT), on parle alors de discipline non linguistique (DNL).

4-Le profil des élèves :

La section européenne s'adresse aux élèves motivés et de bon niveau. Des élèves d'un collège hors secteur pourront, sous réserve de places disponibles et d'obtenir une dérogation, intégrer la section Euro au LGT du Rempart.

5-Les horaires et les voyages :

En seconde, 4 heures d'anglais (une heure supplémentaire s'ajoute aux 3 heures hebdomadaires), plus 1 heure de discipline non linguistique (SVT). Autant que possible, les élèves sont regroupés dans une même classe. En classe de seconde ou première, un voyage (ou échange) est organisé soit dans un pays anglophone, soit dans un pays où l'anglais sera utilisé comme langue de communication (dans le cadre d'un échange).